



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

ENTRE

L'ÉTAT,

représenté par Monsieur Jean François Colombet, Préfet de département du Doubs

ET :

LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANÇON METROPOLE,

représentée par Madame Anne VIGNOT, Maire de Besançon et Présidente de Grand Besançon Métropole (GBM)

CONVIENNENT d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui formalise un partenariat de long terme entre l'Etat et Grand Besançon Métropole et qui s'appliquera sur la période 2022-2026. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du protocole de préfiguration signé le 28 mai 2021 entre l'Etat et Grand Besançon Métropole qui permettait de déployer immédiatement un premier programme de relance portant sur les exercices 2021-2022.

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, relatif notamment aux Contrats de plan Etat-Région (CPER) renouvelés, une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation, avec le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), qui engage les cosignataires sur la durée du mandat de l'exécutif local.

Le CRTE s'inscrit dans un contexte général particulièrement marqué par la crise de la COVID-19. Il conduit à la réaffirmation de la volonté des partenaires de maintenir un effort d'investissement dynamique.

❑ Les objectifs du Contrat de relance et de transition écologique

Conclu pour la durée des mandats municipaux et intercommunaux, le Contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour soutenir leur projet de territoire.

Le CRTE repose sur la vision stratégique des enjeux du territoire que porte Grand Besançon Métropole en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre du CRTE, dans une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le CRTE traduit en plan d'actions les orientations politiques définies dans les documents stratégiques propres à ces différents domaines ; de la même manière, le CRTE intègre les éléments de diagnostic et les objectifs résultant des documents de planification et de programmation, notamment le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le Programme local de l'habitat (PLH) et le Plan de Mobilité (PDM).

Par ailleurs, la trajectoire des politiques publiques de GBM prendra progressivement en compte les objectifs du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », cadre de la planification régionale approuvé en 2020.

Le CRTE se fonde sur les diagnostics, les enjeux et orientations du Projet du territoire « Action Grand Besançon » et intègre l'évolution donnée à ce document à l'occasion de son actualisation. Il s'appuie par ailleurs sur le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) de GBM qui sera approuvé définitivement fin 2022 et sur le Contrat de transition écologique (CTE) déjà contractualisé avec l'Etat. Ce CTE a vocation à être fondu à terme dans le futur CRTE, sous réserve le cas échéant d'ajustements et de mises à jour à apporter à son plan d'actions.

Adopté le 29 juin 2018, Action Grand Besançon a largement consulté les élus, les acteurs du territoire et les citoyens ainsi que les partenaires institutionnels. Ces consultations ont été relancées dans le courant de l'année 2021 dans le cadre de l'actualisation du Projet de territoire lié au nouveau mandat (consultation des acteurs et des citoyens) et de la concertation du PCAET notamment dans le cadre du Club Climat mais également pour l'ensemble des autres schémas en cours d'actualisation : PDM, PLH, SCoT, PLUi.

Contrat « intégrateur », le CRTE garantit une cohérence avec les engagements contenus dans les contrats en cours signés par GBM avec l'Etat ou ses opérateurs : Action Cœur de Ville / Opération de revitalisation du territoire, Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Contrat de ville et Convention du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)...

Le CRTE constitue le cadre permanent de travail entre GBM, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action Logement...).

Les signataires conviennent de poursuivre, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours, la poursuite des programmes déjà engagés et leurs gouvernances respectives ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin, notamment, d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

□ La méthode de travail pour la préparation du CRTE et sa mise en œuvre

• l'élaboration du CRTE

Le Contrat de relance et de transition écologique est constitué :

- d'une partie
 - o rappelant les diagnostics posés, les enjeux identifiés et les orientations données dans le Projet du territoire « Action Grand Besançon », le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) de GBM et le Contrat de transition écologique (CTE) contractualisé entre GBM et l'Etat
 - o explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- d'une partie consacrée aux programmes d'actions opérationnels envisagés sur la durée du contrat par GBM et ceux qui sont en cohérence avec la stratégie de GBM ;
- d'une partie détaillant les financements attribués et engagés pour chaque action inscrite ;
- d'indicateurs de suivi en lien avec le développement durable disponibles en annexe 3

L'Etat et GBM retracent dans le CRTE des projets d'investissement sur la période 2021-2026 portés par la Communauté urbaine ainsi que, lorsque cela est pertinent, les projets d'autres communes et acteurs du territoire, en cohérence avec les orientations mentionnées.

Le CRTE sera actualisé en fonction de l'évolution des projets, Cela vaut tout particulièrement pour les projets communaux matures, connus mais non encore retenus qui ont vocation à intégrer le CRTE dès leur instruction achevée.

Les partenaires, publics et privés, amenés à prendre une part active aux projets engagés sur le territoire ne sont pas formellement associés à ce stade à la gouvernance du CRTE. Le choix est fait de s'appuyer, autant que faire se peut, sur les comités de pilotage existants dans d'autres dispositifs, afin d'éviter une multiplication d'instances de pilotage. Cette option n'exclut cependant pas la possibilité d'un élargissement à une gouvernance partenariale, décidée par le COPIL, en fonction des actions, programmes ou appels à projets le rendant souhaitable.

La concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens repose sur les consultations menées pour l'actualisation de documents cadres, en particulier le Projet de territoire et le PCAET, mais également pour les autres schémas en cours d'actualisation (PDM, PLH, SCoT, PLUi).

Le Contrat est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engage, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO FEDER-FSE) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il mobilisera, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de l'intercommunalité et des communes composant celle-ci.

Le CRTE veillera à la bonne articulation avec les CPER et les contrats territoriaux proposés par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

- **La gouvernance**

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et de la Présidente de GBM. Cette instance associe autant que de besoin, les partenaires du CRTE. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage validera le contenu du CRTE, évaluera l'avancement du contrat et son exécution. Il proposera l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Outil souple et évolutif, le CRTE pourra être amendé pendant toute la durée du mandat, notamment afin d'intégrer l'actualisation du Projet de territoire, des autres schémas ou documents de référence ainsi que des politiques publiques de GBM.

Le CRTE donnera lieu ainsi à une revoyure annuelle entre ses signataires. Ses évolutions seront intégrées par voie d'avenant ou par décision du comité de pilotage pour les modifications de moindre importance, notamment concernant les compléments apportés sur les projets concernés par les financements (fiches actions ou fiches projets).

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, donnera lieu à un suivi du pilotage du Contrat.

Les engagements pour la relance seront intégrés au CRTE.

Les atouts de Grand Besançon Métropole mobilisés pour le plan de relance

Grand Besançon Métropole dispose d'atouts majeurs pour contribuer à la relance et aux transitions au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il contribue à la dynamique urbaine, économique et universitaire régionale. Il sert sa vitalité et son attractivité :

Un atout démographique : deuxième agglomération par sa population, avec 200 000 habitants, Grand Besançon Métropole participe à la dynamique démographique, jouissant d'une progression positive de 0,3 % par an, avec plus de 10 000 personnes y arrivant chaque année. Il est intégré comme une polarité structurante au sein du nouveau SRADDET de la Région.

Un atout économique : Grand Besançon Métropole contribue au développement et la création de richesses grâce à un bassin économique d'excellence, avec des industries de pointe (luxe, aéronautique, médical, monétique, etc...) fédérées au sein du pôle de compétitivité des microtechniques, illustration d'une évolution technologique à partir de l'horlogerie. Plusieurs de ces entreprises sont leaders mondiaux dans leur spécialité. Grand Besançon Métropole y est particulièrement attentif, et par ailleurs acteur du développement économique de cet écosystème. La récente ouverture de Bio-Innovation témoigne du renforcement de son positionnement sur les médicaments du futur.

Un atout universitaire : Avec 30 000 étudiants, Grand Besançon Métropole est l'un des trois pôles universitaires de la Région. Si la dominante réside dans les sciences de l'ingénieur, l'offre bisontine est

répartie entre 3 campus, dont les vocations complémentaires interagissent pour former une Université pluridisciplinaire. Plusieurs écoles d'ingénieurs contribuent ainsi à la notoriété régionale avec l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques), l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté), l'ISBA et encore l'ENIL.

Par ailleurs, l'Université de Franche-Comté est labellisée « HR » (Excellence in Research) avec 27 équipes de recherche et 5 laboratoires CNRS de renommée internationale. Le Centre de Linguistique Appliqué et ses 2500 étudiants étrangers participent pleinement à la reconnaissance mondiale de ce territoire d'exception. Grand Besançon Métropole accueille, en outre, les sièges régionaux de l'enseignement supérieur et de l'éducation tels que la COMUE UBFC, le siège régional du CROUS, ainsi que le Rectorat de la Région académique. Grand Besançon Métropole soutient fortement la dynamisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui concourt au développement du territoire et de la Région entière. C'est en effet l'un des trois pôles majeurs, structurant l'organisation universitaire régionale.

Un atout dans le domaine de l'environnement : Grand Besançon Métropole jouit d'un patrimoine naturel remarquable et préservé aux portes du massif du Jura, qui se décline sur une mosaïque de milieux de la capitale bisontine verte et urbaine, jusqu'aux collines, plateau et vallées environnantes. L'engagement historique de la ville centre en faveur de l'environnement lui a valu le titre de capitale française de la biodiversité. Le territoire s'est ainsi résolument engagé en faveur de la transition énergétique avec le label Cit'ergie pour Grand Besançon Métropole, et l'European Energy Award Gold pour Besançon.

Un atout patrimonial et culturel : Besançon bénéficie du classement mondial de l'UNESCO au titre du réseau Vauban, dont la ville a été l'instigatrice et le chef de file. La ville possède sur son sol près de 200 monuments inscrits ou classés monuments historiques. C'est même le deuxième plus grand secteur sauvegardé de France. Elle jouit de la présence de plusieurs musées d'exception, dont 5 Musées de France, avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, ainsi que le Musée du Temps. Les Deux Scènes (nationales), le Centre Dramatique National, l'Orchestre Victor Hugo, comme de nombreuses troupes et manifestations théâtrales et musicales, offrent un spectre riche et éclectique dans le spectacle vivant.

Un pôle majeur au sein d'un arc métropolitain : Besançon, tant par ses fonctions administratives, siège notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté, culturelles et universitaires qu'économiques, joue un rôle spécifique au sein de l'arc urbain, reliant le Creusot-Montceau, Dijon, et l'aire urbaine Belfort-Montbéliard. C'est aussi le cœur du pôle métropolitain Centre Franche-Comté regroupant plus de 360 000 habitants, bénéficiant d'une proximité avec la Suisse et l'Allemagne voisines, facilitant ainsi de nombreuses coopérations et échanges dans les domaines économiques, universitaires et culturels. La récente inscription des savoir-faire de mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité confirme ce positionnement.

❑ **Quatre orientations à l'horizon 2030**

Afin de renforcer ses dynamiques territoriales et prendre en compte les évolutions sociales, économiques, numériques et environnementales, Grand Besançon Métropole a défini dans son Projet de territoire et dans son plan Climat, des orientations majeures pour guider son action à l'horizon 2030.

Dans ce contexte de crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, où les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes, l'enjeu est de faire bloc pour construire l'avenir de Grand Besançon Métropole sur les bases du projet de territoire et de ses 4 grandes orientations : la cohésion, les alliances, l'effervescence et les transitions au service de l'attractivité du territoire.

Ces orientations s'appuient sur des enjeux liés au vieillissement démographique et à la fragilité de son solde migratoire, à ses vulnérabilités liées au réchauffement climatique, à la nécessité de diversifier ses dynamiques territoriales et à l'enjeu de cohésion liée à l'élargissement de son territoire à 15 communes suite aux dispositifs promus par la loi Notre.

Pour traiter ses enjeux, il a adopté Action Grand Besançon, son Projet de territoire le 29 juin 2018, le Plan climat air énergie territorial (PCAET), délibéré le 16 décembre 2019 et le Contrat de transition écologique, signé le 17 décembre 2019. Ces documents dressent une feuille de route d'ici à 2030 à travers les quatre orientations du projet de territoire complété par les orientations et les plans d'actions

du PCAET et du CTE, dont l'enjeu central est la dynamisation de son attractivité tout en prenant en compte la nécessité des transitions.

ALLIANCES

Ainsi, face aux enjeux de rayonnement et d'attractivité, GBM a souhaité dynamiser ses Alliances : parce que l'avenir appartient à ceux qui sauront faire réseau, en construisant des coopérations multiples, ouvertes sur le monde, afin de contribuer à l'attractivité de la Région Bourgogne Franche-Comté. Les objectifs stratégiques privilégient ainsi les coopérations à l'échelle du bassin de vie, l'accompagnement de nos acteurs à l'international et le rayonnement de GBM en Région.

Dans le cadre de cette orientation, le plan d'action du CRTE privilégie pour la période 2022-2023 la poursuite d'investissements massifs en matière d'espaces publics et d'équipements servant l'amélioration du cadre de travail de l'enseignement supérieur et la recherche, le développement des projets en lien avec l'agriculture et le projet alimentaire territorial à l'échelle du bassin de vie. Les projets pour 2024-2026 mettent l'accent sur les équipements d'attractivité, la grande accessibilité et le confortement des coopérations franco-suisses.

COHESION

Face aux enjeux de solidarité communautaire, GBM a souhaité renforcer sa Cohésion, parce que son projet n'est pas celui d'une ville, mais celui d'un territoire de 68 communes. Les objectifs stratégiques valorisent notre patrimoine comme levier de développement, un espace à taille humaine à affirmer au sein de l'armature territoriale et la citoyenneté au service des solidarités et de la cohésion sociale.

Sur la période 2022-2023, GBM souhaite se mobiliser fortement sur des projets centrés sur les quartiers prioritaires dégradés, sur la redynamisation de son centre-ville à travers des actions de renouvellement urbain en lien avec les contractualisations précédentes : Action Cœur de Ville, le Contrat de Ville et le NPNRU. En 2024-2026, ces orientations seront enrichies de nouveaux projets arrivées à maturité sur ces mêmes thématiques.

TRANSITIONS

Face aux enjeux liés au changement climatique, GBM a souhaité anticiper les Transitions : parce qu'elles sont nécessaires pour innover, répondre aux défis planétaires écologiques, énergétiques, numériques et sociétaux et prendre place dans une nouvelle économie porteuse d'espoirs et d'humanité. Les objectifs intègrent l'impulsion d'un développement vertueux, l'exemplarité de Grand Besançon Métropole, et l'accompagnement des citoyens dans leurs pratiques individuelles.

Ces orientations sont approfondies par le Plan Climat de GBM qui traduit l'engagement de Grand Besançon Métropole en faveur de la sobriété énergétique, de l'adaptation au changement climatique, du développement des énergies renouvelables et du maintien d'une bonne qualité de l'air sur l'ensemble de son territoire. Au-delà de ce document réglementaire, la collectivité réaffirme son ambition de devenir un territoire résilient et à énergie positive en 2050. Son programme d'actions est engagé sur la période de 2020-2026. Il repose sur 7 ambitions traduites dans un plan d'action.

Ce plan Climat est complété par le Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui a vocation à intégrer le CRTE et qui a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet global co-construit pouvant concerner l'ensemble des politiques sectorielles et décliné en actions concrètes à moyens termes. Ses orientations-axes visent à créer les conditions pour le développement d'économies locales, baisser les consommations et développer les énergies renouvelables, développer l'adaptation du territoire aux changements climatique et énergétique et animer le territoire pour répondre aux enjeux de transition et résilience,

Pour la période 2022-2023, les actions du CRTE développent un large programme de rénovation énergétique des équipements au service des habitants, des projets de lutte contre la pollution lumineuse, la mobilité multimodale décarbonnée à travers les itinéraires cyclables et les investissements liés au tramway ainsi que la transition numérique. Des projets en lien avec la désimperméabilisation des espaces publics et protection de la ressource eau seront également mises en œuvre. En 2024-2026, de nouveaux projets et actions seront proposés.

EFFERVESCENCE

Face aux enjeux d'innovation pour préparer son avenir, GBM a souhaité susciter l'effervescence : en réaffirmant son soutien aux dynamiques économiques du territoire, en stimulant, l'innovation, la création et l'évolution des modes vies, et en dynamisant ses nombreux atouts notamment le projet Grandes Heures Nature et l'écotourisme. En 2022-2023, des projets structurants seront proposés en matière d'équipements de loisirs, de tourisme et de sports. En 2024-2026, des projets sur ces thèmes seront poursuivis et des projets d'équipements culturels et de développement économique sont actuellement en train d'être étudiés.

Les plans d'action au service des orientations du territoire et de la relance

Pour traduire les orientations du projet de territoire, un plan d'actions actualisé est proposé en annexe 1 pour la période 2022-2023 regroupant une quarantaine de projets arrivés à maturité. Il sera complété par avenant d'un plan d'action 2024-2026 avec les projets en réflexion.

Fait à Besançon, le... **31 JAN. 2022**

Le Préfet
du département du Doubs

Jean-François COLOMBET

La Présidente de
Grand Besançon Métropole

Anne VIGNOT

Annexe 1 : Plan d'actions 2022-2023 (actualisation du plan de relance 2021-2022)

<u>Liste des projets par thématique</u>	Maîtrise d'ouvrage	Montant estimatif HT	Financements attendus	
			Etat	Région
ALLIANCES				
Enseignement supérieur				
Requalification du Campus Sport – AREA Sports : tranche additionnelle – label E+C- pour la Maison du Sport	GBM	0,1 M€		X
Renforcement de la capacité d'accueil de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) en vue du développement de la filière santé : tranche additionnelle – innovations pédagogiques, amphithéâtre modulaire	GBM	0,54 M€		X
Rénovation énergétique et mise à niveau des bâtiments d'enseignement de la Bouloie : tranche additionnelle – niveau de performance BBC sur Droit central	GBM	1,48 M€		X
Rénovation énergétique et mise à niveau des bâtiments d'enseignement de la Bouloie : tranche additionnelle – réhabilitation énergétique de l'amphithéâtre Gaudot	GBM	1 M€		X
Aménagement du Jardin des Sciences – tranche additionnelle	Ville de Besançon	0,65 M€		X
Aménagements urbains du secteur Campus-Bouloie – réhabilitation des espaces publics – tranche additionnelle – liaisons internes (création voies piétonnes et vélo) et secteurs Terrasses, Vallon	GBM	4,43 M€		X
Création d'un centre d'hébergement sécurisé de l'infrastructure numérique (CHESINUM) – tranche supplémentaire	UFC	1,2 M€ TTC		X
Aménagement du Jardin des Sciences – tranche additionnelle 2	Ville de Besançon	1.1 M€		
Projet alimentaire territorial et agriculture				
Projet alimentaire territorial - étude	GBM	50 k€	X	
Abattoir à Besançon	Société bisontine d'abattage	1 M€	X	
Rénovation de la Ferme des Torcols	Ville de Besançon	0,2 M€	X	
Quartiers fertiles (appel à projets CDC) – Etude et ingénierie	GBM	2, M€	X	
COHESION				
Cœur de Ville				
Site Saint-Jacques – études de maîtrise d'œuvre des espaces publics	GBM et VB	0.9 M€	X	
Site Saint-Jacques – déconstruction des bâtiments Saint-Paul et Claude Bernard	VB	0.4 M€	X	X
Opération d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) : première opération au 8 rue Bersot de recyclage d'habitat dégradé	Ville de Besançon	1,4 M€	X	

Requalification de l'îlot République (Pont de la République, rues République et Gambetta) – 1 ^{ère} phase	GBM	2,4 M€	X	X
Aménagement d'un tiers-lieu jeunesse au 27 rue de la République	VB	0.2 M€	X	X
Réfection de la salle Battant	Ville de Besançon	0,37 M€	X	X
Habitat et quartiers prioritaires dégradés				
Aménagements urbains et requalification des espaces publics des secteurs Cassin, Epoisses, Ile de France au titre du nouveau programme de rénovation urbaine	GBM / Ville de Besançon	3 M€	X	X
Premiers travaux d'aménagement du quartier de la Grette en vue de sa requalification (cheminements piétons, opérations de verdissement)	Ville de Besançon	0,7 M€	X	X
Démolition du parking du Languedoc	VB	0.2 M€	X	
Travaux de rénovation des locaux CEMEA (2 avenue du parc) et PS25 (6, Place de l'Europe) dont Arcades	VB	1.2 M€	X	
Rénovation des écoles et restaurants scolaires – Algécos / travaux dans quartiers QPV	VB	0.4 M€	X	
Ecoles : évolution des équipements et infrastructures en conformité avec le socle numérique préconisé par le Ministère de l'Education	VB	0.2 M€	X	
Matériel informatique des maisons de quartier – accompagnement à la scolarité	VB	0.02 M€	X	
Autres solidarités				
Maison des Femmes	Ville de Besançon	en cours d'estimation	X	X
Développement des jardins partagés / familiaux	Ville de Besançon	0,2 M€ / an	X	
Développement des jardins partagés / familiaux	Chemaudin-et-Vaux et diverses structures	40 k€	X	
Réalisation de terrains familiaux	GBM	0,1 M€ / terrain	X	
TRANSITION				
Rénovation énergétique des bâtiments publics				
Rénovation énergétique des gymnases de la Ville	Ville de Besançon	4,2 M€	X	X
Plan de rénovation des écoles et crèches – 1 ^{ère} tranche 2021-2022	Ville de Besançon	2,5 M€	X	X
Rénovation énergétique et aménagement de l'ancien bâtiment VNF pour l'accueil des archives municipales et communautaires	Ville de Besançon	1,5 M€	X	X
Programme 2021 de réhabilitation et modernisation des restaurants scolaires (GS Helvétie et Chaprais, primaire Sapins (quartier prioritaire), élémentaire Rivotte)	Ville de Besançon	1 M€	X	X

Réhabilitation de l'ancienne mairie en deux logements, une micro crèche et une salle associative	Chemaudin et Vaux	0,77 M€	X	
Réhabilitation des bâtiments du centre-bourg (ancienne école et ferme attenante)	Pugey	3,07 M€	X	
Démolition et reconstruction de la Maison communale	Ecole-Valentin	0,74 M€	X	
Environnement				
Programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY - tranche 2020	GBM	0,8 M€	X	
Programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY - Tranche 2021	GBM	1,3 M€	X	
Poursuite du programme de réduction de la pollution lumineuse SMART CITY et SMART COUNTRY (Ville et autres communes) - Tranche 2022	GBM	1 M€	X	
Plan de lutte contre les îlots de chaleur sur les espaces publics et les espaces extérieurs des bâtiments publics (dont désimperméabilisation) - 1ère tranche 2021-2022 – Agence de l'Eau	Ville de Besançon	1,7 M€	X	X
Désimperméabilisation de voirie : réhabilitations de la place De Lattre de Tassigny, place de la Bascule, abords du quartier Vauban (rues Bougney et Querret)	GBM	3.6 M€	X	X
Actions de préservation des collines, de la forêt et de la biodiversité	Ville de Besançon / GBM / communes	0,3 M€ / an	X	X
Reconstitution des forêts / patrimoine arboré	Ville de Besançon	A déterminer	X	
Confortement de la digue classée d'Osselle	VNF	0,8 M€	X	
Restauration de la digue à Roche lez Beaupré	VNF	0,8 M€	X	
Confortement de la digue de Deluz	VNF	1 M€	X	
Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de Chaudefontaine (Agence de l'Eau)	GBM	0,389 M€	X	
Réhabilitation station d'épuration Saône (Agence de l'Eau)	GBM	0,607 M€	X	
Modernisation de l'unité de production d'eau potable de la Malate + travaux connexes (Agence de l'Eau)	GBM	3,5 M€ (estimation)	X	
Mobilité multimodale				
Itinéraires cyclables - Dossiers 2020/2021 => encorbellement Pont de Velotte, Chatillon à Ecole-Valentin, rue Midol, secteur Franois, Besançon Thise, Planoise (Micropolis-collège Voltaire), Avanne-Aveney au quartier Velotte	GBM	2 M€	X	X
Tramway : achat de nouvelles rames et adaptation du centre de maintenance	GBM	11,5 M€	X	
Développement de nouveaux itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole	GBM	2 M€ / an	X	X
Numérique				

Développement de l'Open Paiement dans les transports	GBM	1,3 M€	X	X
Inclusion numérique - Smart City	GBM	A déterminer	X	X
Mise en place de solutions numériques dans les services publics (musées, écoles, bibliothèques,...)	Ville de Besançon	0,1 M€ / an	X	X
EFFERVERSCENCE				
Culture et patrimoine				
Restauration du patrimoine Unesco (Bastion de l'Archevêque et tour Notre-Dame)	Ville de Besançon	1,36 M€	X	X
Tourisme, sports et santé				
Aménagement du plan d'eau structurant d'Osselle - 2ème phase	GBM	3,2 M€	X	X
Réhabilitation du bâtiment de la Rhodia avec installation des locaux SNB et outdoor	Ville de Besançon / GBM	3 M€	X	X
Déconstruction et reconstruction de la passerelle de la Rhodia (Jean Abisse)	Ville de Besançon / GBM	3,9 M€		X
Complexe sportif sur le site Diderot à Planoise (nouveau gymnase multisports + rénovation gymnase existant)	VB	7.5 M€	X	X
Autre – sécurité				
Sécurisation intrusion PPMS du groupe scolaire et périscolaire ; système d'alerte – 2 alarmes programmables	Chalzeule	13 k€	X	
Rénovation des ouvrages d'art (ponts de Beure et Nancray)	GBM	0.2 M€	X	
Mise en sécurité du tunnel sous la Citadelle	GBM	0.7 M€	X	